

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 septembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

En vue du solde de la convention d'aménagement liant la SMCI et la communauté urbaine de Lyon dans le cadre des opérations d'accompagnement de l'ancienne ZAC "de Vancia" à Rillieux la Pape, il convient de procéder au transfert de propriété de différents biens immobiliers destinés à la réalisation de travaux de voirie.

Je vous sou mets aujourd'hui le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain de 25 mètres carrés située à Rillieux la Pape, à l'angle des chemins de Bellegarde et de Sathonay et appartenant à la SNC En Gras.

Aux termes du projet d'acte qui vous est présenté, cette parcelle nécessaire à la création d'un pan coupé serait cédée gratuitement en vertu des dispositions de l'arrêté de lotissement n° 286-94-05 délivré le 14 octobre 1994 ;

B - Propose d'approuver cette affaire et de l'autoriser à signer toutes pièces destinées à sa régularisation ;

Vu le présent dossier ;

Vu l'arrêté de lotissement n° 286-94-05 délivré le 14 octobre 1994 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve cette affaire et autorise monsieur le président à signer toutes pièces destinées à sa régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,